

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 20 juin 2011.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/11/06/01/MB.-

ORDRE DU JOUR :

1. Remplacement d'un Conseiller communal décédé – Vérification des pouvoirs de son successeur – Prestation de serment et installation – Rapport du Bourgmestre.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-Charles,
DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins et M. FACCO Giorgio, Président du
CPAS ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, Mme BILLIET Virginie, M. MONTERO
REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie,
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA
Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE
Domenico, ROMAIN Eddy, SCHEIRELINCK Frédéric, Conseillers communaux et M.
BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que suite au décès de Monsieur Paul OTLET, Conseiller communal, il y a lieu de procéder à la vérification des pouvoirs du Conseiller communal suppléant de la liste n°10 des membres élus le 08 octobre 2006 ;

Attendu que le suppléant appelé est Monsieur Frédéric SCHEIRELINCK ;

Attendu que Monsieur Frédéric SCHEIRELINK, né à La Hestre, le 09 décembre 1971, domicilié rue de la Gade, 32, à 714 Morlanwelz, se trouve toujours dans les conditions d'éligibilité et dans aucun des cas d'incompatibilité, d'incapacité ou de parenté, prévus par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté du Collège provincial de la Province de Hainaut du 9 novembre 2006 validant les élections qui ont eu lieu le 08 octobre 2006 pour le renouvellement intégral du Conseil communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'exposé de l'affaire fait en séance publique par Monsieur Jacques FAUCONNIER, Bourgmestre, rapporteur ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal disponible dans le bureau du Secrétaire communal ;

ARRETE :

Les pouvoirs de Monsieur Frédéric SCHEIRELINCK, préqualifié, en qualité de Conseiller communal, sont validés.

Il achèvera le mandat de Monsieur Paul OTLET, conseiller communal décédé.

Il entrera en fonction dès sa prestation de serment.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,